

AR Prefecture

017-200041614-20260630-2026_06_10-DE
Reçu le 15/07/2026

*Aunis-
Sud*

Imagine la futuralté

**COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Séance du mardi 30 juin 2026
DELIBERATION n°2026_06_10**

CONSEILLER EN ENERGIE PARTAGEE (CEP) - DESIGNATION DE DELEGUES AU COMITE DE PILOTAGE ET DE SUIVI DU SERVICE UNIFIE

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-six, le trente juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Christophe RAULT
En exercice	Présents	Votants	
51	46	49	
Quorum : 26			
Présents / Membres titulaires : RAULT Christophe, GODEAU Thomas (a reçu pouvoir de Emilie YVON), DESCAMPS Anne-Sophie, PEINTRE Angélique, DESILLE Raymond, GABET Steve, VANNELLE Alexandra, PAIN Baptiste, FOLOPPE Christophe, GUILLET Cyril, GAILDRAT Hervé, GAY Gilles, OTRZONSEK Didier, MORANT Marie-France, AUBOYER Jean-Jack, DRAPEAU Myriam, DENECHAUD Olivier, GENDRE Stéphane, BRULE Aude, VILLAIN Florence, BERNARDIN Eric, MAGINOT Pascal, MOUNIER Sabine, BLIN Bruno, MADEUX Samuel, PERRET Nathalie, BERNARD Micheline, TERRIEN Philippe, TRAIN Francis (a reçu pouvoir de Camille NICE), MARLIERE Jocelyne, CADOT Matthieu, MARCHAND Sébastien, DUFATRE Stéphanie, BODET Philippe, RIVÉ Valérie, JOUANNEAU Olivier, MOUEIX Serge, GAROT Jérôme, PETOT Rozenn, BARIT Annabelle, COTTENNEC Philippe, GRIS Pascale, BRUNIER Christian (a reçu pouvoir de Catherine LEGROS), MOREAU Richard, DIOT-BESNIER Brigitte			
Présent/ Membre suppléant : LECOURT Patrick			
Absents : MARCHAND Pierre-François, ROUFFET Laurent			

Secrétaire de Séance : Micheline BERNARD
Convocation envoyée le : 24 juin 2026
Affichage de la convocation le : 24 juin 2026

Auteur de l'acte : Christophe RAULT Président
Télétransmission en préfecture le : 15 JUIL. 2026
n°: 017-200041614-20260630-2026_06_10- DE
Date de publication sur le site Internet : 12 0 JUIL. 2026

AR Prefecture

017-200041614-20260630-2026_06_10-DE
Reçu le 15/07/2026

CONSEILLER EN ENERGIE PARTAGEE (CEP) - DESIGNATION DE DELEGUES AU COMITE DE PILOTAGE ET DE SUIVI DU SERVICE UNIFIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-21, L. 2121-22, L. 5211-1 et L.5211-40-1,

Vu les délibérations n° 2026-04-01 et 2026-04-02 du Conseil Communautaire du 14 avril 2026 portant installation du Conseil et élection du Président,

Vu la délibération n°2026-04-04 du Conseil Communautaire du 14 avril 2026 portant élection des Vice-Présidents,

Vu l'arrêté du Président n°2026-A-08 portant délégation de fonctions à Madame **Anne-Sophie DESCAMPS**, Vice-Présidente en charge du développement territorial durable,

Considérant que parmi les délégations octroyées à Madame Anne-Sophie DESCAMPS figurent les politiques relevant de la transition énergétique dont le pilotage des services unifiés relatifs à Rénov' Info Service et celui portant le Conseil en Energie Partagé,

Considérant l'absence de candidature ou encore la ou les candidatures déposées lors du bureau communautaire du 9 juin 2026,

Considérant, conformément aux articles L2121-21 par renvoi du L5211-1 du CGCT, la possibilité pour le conseil communautaire de décider de ne pas procéder aux désignations à bulletin secret, à l'unanimité de ses membres,

Considérant que si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le président,

Madame Anne-Sophie DESCAMPS Vice-Présidente en charge de la transition énergétique expose à l'assemblée le fonctionnement du service de Conseil en Énergie Partagé (CEP).

Il s'agit d'un Service d'Intérêt Général ayant pour objectif d'accompagner les collectivités dans la maîtrise de leurs consommations énergétiques et l'optimisation de leur patrimoine bâti.

Reposant sur un principe de solidarité intercommunale, ce dispositif permet notamment aux communes ne disposant pas de compétences techniques internes dédiées, de bénéficier d'un accompagnement personnalisé, d'une expertise spécialisée et de conseils adaptés à leurs besoins.

Ainsi, le service de Conseil en Énergie Partagé (CEP) a été constitué entre les Communautés de Communes Aunis Atlantique et Aunis Sud.

Madame Anne-Sophie DESCAMPS ajoute que la commission thématique extracommunautaire « climat et résilience » a été créée pour suivre l'ensemble des projets relevant de la transition énergétique de la Communauté de Communes Aunis Sud.

De plus, afin d'assurer la bonne mise en œuvre des missions du service « Conseiller en Energie Partagée (CEP) », un comité de pilotage est chargé du suivi, de l'évaluation et de l'orientation de ce service.

Cette instance veille au bon déroulement des actions engagées, examine chaque année les résultats obtenus et les indicateurs de suivi, et propose, le cas échéant, les ajustements nécessaires. Il définit également les priorités et le programme d'actions pour la période suivante.

AR Prefecture

017-200041614-20260630-2026_06_10-DE
Reçu le 15/07/2026

Le comité de pilotage du service unifié portant le Conseil en Énergie Partagé est composé comme suit :

- des représentants des établissements publics de coopération intercommunale partenaires,
- des communes bénéficiaires,
- des principaux partenaires techniques et financiers engagés dans la démarche.

Pour les EPCI, ce Copil regroupe pour les Communautés de Communes Aunis Atlantique et Aunis Sud, les Vice-Présidents ou conseillers délégués en charge des questions relatives au climat et à l'énergie, ainsi que les techniciens assurant le suivi opérationnel de la mission.

Pour les communes, chaque EPCI est représenté par un maire et par deux conseillers municipaux membres des commissions Climat et Résilience.

Enfin, les partenaires de la mission sont associés aux travaux du comité de pilotage, notamment l'ADEME, le Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement Rural de la Charente-Maritime (SDEER), le service Énergie du Département ainsi que le Centre Régional des Énergies Renouvelables (CRER).

Ainsi, dans le cadre du nouveau mandat électoral, il convient donc d'en désigner les membres.

Madame Anne-Sophie DESCAMPS, en qualité de Vice-Présidente en charge du développement territorial durable indique être membre de droit de ce COPIL.

Elle fait part des candidatures reçues par les conseillers municipaux, pour représenter la Communauté de Communes au COPIL :

- **Madame Flora RUESCAS** – élue municipale de Le Thou,
- **Madame Jessica CLERTEAU** – élue municipale de Saint Mard.

Elle demande néanmoins s'il y a d'autres candidatures à enregistrer.

Enfin, **Madame Anne-Sophie DESCAMPS** souligne que la candidature d'un Maire, représentant des communes membres de la Cdc Aunis Sud est attendue.

- **Monsieur Hervé GAILDRAT, Maire de la commune d'Anais** se porte candidat.

Aucune autre candidature n'est déposée.

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire, conformément aux articles L2121-21 par renvoi du L5211-1 du CGCT, décide à l'unanimité, de ne pas procéder à un vote à bulletins secrets.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve la composition du Comité de Pilotage Conseil en Énergie Partagée comme présenté ci-dessus,

AR Prefecture

017-200041614-20260630-2026_06_10-DE
Reçu le 15/07/2026

- Valide la composition du Comité de pilotage du service unifié porteur du Conseiller en Energie Partagé (CEP), comme suit :
 - Au titre de la Communauté de Communes Aunis Sud :
 - o **Madame Anne-Sophie DESCAMPS**, Vice-Présidente en charge du Développement Territorial Durable
 - Au titre des communes membres :
 - o **Madame Flora RUESCAS**, élue municipale de Le Thou,
 - o **Madame Jessica CLERTEAU**, élue municipale de Saint Mard,
 - Au titre du maire d'une commune membre
 - o **Monsieur Hervé GAILDRAT**, Mairie de la commune d'Anais.
- Autorise le Président à assurer le suivi technique, administratif et financier de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme :
Les signatures sont au registre.
A Surgères,
Le 7 juillet 2026

Le Président

Christophe RAULT



Le secrétaire de séance

Micheline BERNARD

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.